

Vous êtes ici : [Accueil IMT Espace entreprises](#)

Aides exceptionnelles pour l'apprentissage : 5 000 et 8 000 euros

le 31 août 2020

L'IMT de Grenoble a rouvert ses portes en respectant un protocole strict. Un soulagement pour toutes les équipes, après plus de deux mois de continuité pédagogique à distance.

Pour encourager et inciter les entreprises à continuer à recruter des salariés en contrat d'apprentissage malgré le contexte économique difficile, le gouvernement prend des mesures de relance de l'apprentissage.

Une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis...

Cette aide financière s'élève à :

- 5 000 euros pour un apprenti de moins de 18 ans

- 8 000 euros pour un apprenti majeur

par contrat préparant à un diplôme jusqu'à la licence professionnelle (bac + 3 – niveau 6 du RNCP)

[Ce qu'il faut savoir sur les nouvelles mesures](#)

Les apprentis, selon les sections et en demi-classes, bénéficient de nouveau de cours en présentiel tout en poursuivant certains cours à distance.

Les conseillers mènent des entretiens par téléphone et en visio pour accompagner chaque collégien et lycéen candidat dans son projet, et pour organiser l'envoi des candidatures aux entreprises en recherche.

- **L'équipement informatique des apprentis** éligible dans le cadre du premier équipement. L'IMT poursuivra son développement pour rendre accessible à distance une partie des formations. Le recrutement d'un apprenti constitue un atout pour la reprise d'activité. L'IMT invite les entreprises à contacter les conseillers, déposer leurs offres de contrats ou à échanger sur les opportunités.

Par ailleurs, de nombreux candidats à l'apprentissage ont déjà déposé leur CV. L'IMT encourage les jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études en apprentissage à contacter l'établissement et à bénéficier d'un entretien téléphonique qui sera suivi d'une mise en relation avec les entreprises en recherche.

AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LES EMPLOYEURS

COVID-19, LE GOUVERNEMENT PREND DES MESURES POUR L'APPRENTISSAGE !

Une aide exceptionnelle aux employeurs : **5000 €** pour le recrutement d'un apprenti mineur et **8000 €** pour un majeur.

Le recrutement d'un apprenti constitue un atout pour la reprise d'activité. L'IMT vous invite à contacter les conseillers, à déposer vos offres de contrats ou à échanger sur les opportunités.

N'ATTENDEZ PAS, CONTACTEZ-NOUS :
SERVICE CONSEIL ALTERNANCE 10 rue Aimé-Pupin - 38029 Grenoble Cedex 2
T. 04 76 28 26 98 - contact.sca-entreprise@grenoble.cci.fr

Lieu(x)

IMT - Institut des MÃ©tiers et des Techniques





•



•



•